

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE BONHOMME
SEANCE du Lundi 17 Août 2020 – 18h30
- Salle des Fêtes -**

Sous la présidence de : Monsieur PERRIN Frédéric, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 h 30.

Présents : PERRIN Frédéric, Maire - SCHLUPP Corinne, 1^{er} adjointe - MAURER Pascal, 2^{ème} adjoint - MINOUX Jean-Marc, 3^{ème} adjoint - BARADEL Pascal, conseiller municipal délégué - DIDIERJEAN Audrey, conseillère municipale - ROMAN Julien, conseiller municipal - FISCHER RUBIELLA Sylvie, conseillère municipale - PETITDEMANGE Florent, conseiller municipal - MASSON Gabrielle, conseillère municipale - BIANCHI Jean-Noël, conseiller municipal - MICLO Martial, conseiller municipal-/

Absentes excusées et non représentées : SCHLUPP Corinne, 1^{er} adjointe - MORO Christine, 4^{ème} adjointe - CALONEGO Melissa, conseillère municipale - CLAUDEPIERRE Marion, conseillère municipale-/

Absent non excusé : -/

Absent excusé qui ont donné procuration : -/

Date de convocation : 12/08/2020

Secrétaire de séance : Florent PETITDEMANGE, conseiller municipal-/

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- ELECTION SENATORIALE - DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS
- 2- BAIL PRECAIRE - ENTREPRISE BOULANGERIE-PATISSERIE CHIPOT - VESTIAIRE DE L'ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE - TARIF
- 3- COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS (dont D.I.A.)

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres ; il est commenté par le Maire.
Aucune observation n'est formulée ; il est adopté à l'unanimité.

Monsieur **Florent PETITDEMANGE** a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. BAIL PRECAIRE - ENTREPRISE BOULANGERIE-PATISSERIE CHIPOT - VESTIAIRE DE L'ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE - TARIF

Afin de réorganiser le dépôt de pain au sein de la Commune de LE BONHOMME suite à une fermeture administrative par l'Inspection du Travail pour travail dissimulé, il convient de signer, avec la SARL BOULANGERIE PATISSERIE CHIPOT au capital de 5.000 euros sise à AMMERSCHWIHR (68770), 16 Grand Rue immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro B 881 094 106, Siret n° 88109410600013, représentée par M Ludovic CHIPOT (Gérant), un bail commercial dérogatoire concernant le vestiaire de l'ancienne école primaire sis à LE BONHOMME (68650), 61 Rue du 3^{ème} Spahis Algériens, pour 8 m² et l'usage des parties communes.

De son côté, Monsieur CHIPOT se charge d'embaucher un salarié afin d'assurer la vente de pain au sein du dépôt de LE BONHOMME, afin de supprimer toute intervention de bénévoles dans ce cadre.

Il est rappelé qu'en vertu de la délibération n° DEL_2020_04_10 du 19 juin 2020, Monsieur Frédéric PERRIN, Maire, a délégué au conseil municipal en ce qui concerne le louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. Cependant, il revient au Conseil Municipal d'en fixer le prix.

La valeur du marché est d'environ 7,00 €/m²/mois pour ce type de local.

Pour l'information complète du Conseil Municipal, le projet de bail lui a été transmis.

- Vu** la délibération n°DEL_2020_04_10 du 19 juin 2020 ;
- Vu** le Code de commerce et le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le projet de bail commercial dérogatoire de l'ancien vestiaire de l'école primaire ;

Considérant la volonté de l'équipe municipale de développer la commune économiquement afin d'offrir le maximum de services de proximité à la population et aux usagers ;



Après délibération, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

- DECIDE de fixer le montant du loyer toutes charges comprises du bail commercial dérogatoire concernant l'ancien vestiaire de l'école primaire sis à LE BONHOMME (68650), 61 Rue du 3^{ème} Spahis Algériens au Rez-De-Chaussée du bâtiment pour une surface de 8m² à :
 - **56,00 €** (cinquante-six euros) **par mois TTC, soit 672,00 €** (six cent soixante-douze euros) **par an TTC** ;
 - **Soit 46,67 €** (quarante-six euros et soixante-sept cents) **par mois HT, soit 560,00 €** (cinq cent soixante euros) **par an HT.**
- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération et **AUTORISE** à **SIGNER** le bail commercial dérogatoire en ces termes.

3. COMMUNICATION DU MAIRE ET DIVERS (dont D.I.A.)

3.3. DIA N°068 044 20 A0009

Les conseillers municipaux sont informés que le Maire sortant a fait usage de sa délégation de signature et de pouvoir en refusant de préempter pour :

Propriétaires :

- Madame VOGEL Marie-Thérèse - 2 Rain de la Verse - 68650 LE BONHOMME pour une moitié en pleine propriété et pour une moitié en usufruit ;
- Monsieur Raphaël FLORANCE pour un quart en nue-propriété ;
- Madame Joëlle FLORANCE pour un quart en nue-propriété.

Vente de 1 terrain bâti :

- Section n°1 Parcelle n° 102 - 2 Chemin du Rain de la Verse - 68650 LE BONHOMME d'une superficie de 00ha 07a 75ca ;

Acquéreur :

- Monsieur Nicolas PERROT - 20 Rue Saint-Nicolas - 68150 OSTHEIM

Prix :

- 140.000,00 €

3.4. Autres points divers

NEANT

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h00.



COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Lundi 17 Août 2020

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE 68650 LE BONHOMME de la SEANCE du Lundi 17 Août 2020 – 18 h 30

- 1- *ELECTION SENATORIALE - DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS*
- 2- *BAIL PRECAIRE - ENTREPRISE BOULANGERIE-PATISSERIE CHIPOT - VESTIAIRE DE L'ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE - TARIF*
- 3- *COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS (dont D.I.A.)*

Noms – Prénoms - Fonctions	Signatures	Procurations
PERRIN Frédéric, Maire		
SCHLUPP Corinne, 1 ^{ère} adjointe		
MAURER Pascal, 2 ^{ème} adjoint		
MINOUX Jean-Marc, 3 ^{ème} adjoint		
MORO Christine, 4 ^{ème} adjointe		
BARADEL Pascal, Conseiller municipal délégué		
CALONEGO Melissa, Conseillère municipale		
DIDIERJEAN Audrey, Conseillère municipale		
ROMAN Julien, Conseiller municipal		
FISCHER RUBIELLA Sylvie, Conseillère municipale		
CLAUDEPIERRE Marion, Conseillère municipale		
PETITDEMAGE Florent, Conseiller municipal		
MASSON Gabrielle, Conseillère municipale		
MICLO Martial, Conseiller municipal		
BIANCHI Jean-Noël, Conseiller municipal		

Paraphe du Maire

Page 114

